

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 novembre 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le cinq novembre à DIX-HUIT HEURES et TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes , COUGNAUD Caroline, DAMIEN Mélanie, RIVAIRAN Laetitia, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, s, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky, Pascal ROLLAND

Absents : Mmes. VAISSIERE Pascale, GLEIZES Laure et M. COUSINIER Denis

Secrétaire : Jean-Yves BOYER

=====

1) Changement de nom de la CCSA

M. le Maire explique aux membres du conseil que la CCSA envisage de changer de nom, il est demandé aux communes membres de proposer des noms qui représentent l'ensemble du territoire. Le conseil souhaite connaître l'utilité et le coût du changement, pour pouvoir prendre la décision lors du prochain conseil.

2) Convention achat des masques avec la CCSA

La CCSA propose aux communes membres une convention pour faire un achat global de masques pour accéder à des prix plus abordables. Après avoir délibéré, le conseil décide de signer cette convention.

3) Délibération vente Mme. JALADE

Objet : Régularisation du tracé du chemin de La Rassègue entre la commune et les nouveaux propriétaires

Vu l'article 1311-5 du CGCT « Les maires des communes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRECISE que l'acte de vente concerne la parcelle appartenant à la Mairie de Massaguel, à la Rassègue, parcelle n° 788.

Mme. JALADE Valérie se porte acquéreuse au prix de 1 Euro et que tous les frais dérivés de cette vente sont à charge de l'acheteur

PRECISE que l'acte sera établi en la forme administrative par les services de la communauté de communes Sor et Agout.

INDIQUE que Mr ORCAN Michel, adjoint au maire, reçoit délégation de signature pour cet acte.

4) Délibération achat Mme. JALADE

Vu l'article 1311-5 du CGCT « Les maires des communes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRECISE que l'acte de l'acquisition concerne la parcelle appartenant à Mme. JALADE Valérie, à la Rassègue, parcelle n°791.

La Mairie de Massaguel se porte acquéreur au prix de 1 Euro et que tous les frais dérivés de cette vente sont à charge de l'acheteur

PRECISE que l'acte sera établi en la forme administrative par les services de la communauté de communes Sor et Agout.

INDIQUE que Mr ORCAN Michel, adjoint au maire, reçoit délégation de signature pour cet acte.

5) Délibération non-valeurs

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 21 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 766.96 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

6) Délibération délégués CNAS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués CNAS,

Délégué des élus

- M. OBILLOT Pascal

Délégué des agents

- Mme. MOYANO GARCIA Eva

7) Modification des WC de l'école

M. Boyer Jean-Yves présente au conseil les plans pour le projet de modification des WC de l'école. Après réflexion, le conseil décide que le plan numéro 2 serait le plus adapté aux besoins de l'école de Massaguel et des utilisateurs de la salle polyvalente. Il sera présenté aux enseignants et au personnel municipal concerné.

8) Régime Indemnitaire des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

M. le Maire explique au conseil que fin novembre auront lieu les entretiens annuels des agents pour faire le point des objectifs fixés pour 2020 et 2021. Ces entretiens permettront de déterminer le montant des primes RIFSEEP attribuées en fin d'année.

9) Hommages du 11 novembre et M. Patty

M. le Maire informe au conseil, que suite au protocole mis en place par la Préfecture du Tarn, les hommages du 11 novembre et à M. Patty seront limités à 6 personnes et sans public

10) Questions diverses

Fin de séance à 21h.